

COMPAGNIE d'ARCHERS SAINT GEORGES
LA ROCHE SUR YON

Licences 2022 – 2023
Fiche d'inscription

NOM* :

Prénom* :

Date de naissance* :/...../..... Masculin Féminin

Adresse* :

Nationalité* : Département de naissance* : Ville de naissance* :

Tél 1* :

Adresse mail 1* :

Adresse mail 2 :

(Merci d'écrire lisiblement)

Date du certificat médical : (de moins de 3 ans)

Choix de la licence* :

Licence JEUNE (100€) :

Licence ADULTE SANS COMPETITION : (108€)

Licence ADULTES (124€) :

Type d'arc utilisé : (rayer les mentions inutiles)

Classique Poulie Arc chasse Arc droit Arc à poulie nu

Merci d'indiquer les allergies connues :

Règlement général de protection des données : L'association ne collecte les données d'état civil et d'âge qu'a des fins de statistiques uniquement.

* mention obligatoire

PIECES A FOURNIR

- **certificat médical OBLIGATOIRE** de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc, de moins de 3 mois,
- **chèque** du montant de la licence désirée, à l'ordre de la *Compagnie d'archers Saint Georges*
- **photo d'identité** pour les nouveaux adhérents
- **feuille d'autorisation d'intervention** en cas d'accident / **note de sécurité** / **prise de photos** signée

Aucun dossier incomplet ne sera accepté

Autorisation d'intervention

Pour les adhérents majeurs :

Je soussigné(e) autorise les dirigeants du club à prendre toutes les mesures d'urgences en cas d'accident(s) me survenant et ce, au cas où, je ne serais pas en mesure de décider par moi-même.

Pour les adhérents mineurs :

Je soussigné(e) agissant en qualité de père ; mère ; tuteur

(*rayer les mentions inutiles*), autorité légale qui a la charge de l'enfant....., autorise celui-ci à participer aux déplacements avec le club par tous les moyens de transport publics ou privés. J'autorise en outre, les dirigeants du club ou leurs représentants, à prendre toutes les mesures d'urgences en cas d'accident(s) survenant à mon enfant et à lui prodiguer tous les soins et interventions que nécessiterait son état.

Note de sécurité

AUCUN ENFANT NE REPARTIRA SEUL DE LA SALLE D'ENTRAINEMENT

Pour des raisons de sécurité, les parents doivent obligatoirement **accompagner les enfants au début des cours dans la salle d'entraînement** et obligatoirement **venir les chercher dans la salle** à la fin de l'entraînement.

Attention : les Responsables du club se réservent la possibilité d'exclure un adhérent dont le comportement s'avèrerait dangereux pour la sécurité des archers ou la bonne tenue du club.

Prise de photos

- **AUTORISE**
- **N'AUTORISE PAS** (*rayer la mention inutile*)

- la prise d'une ou plusieurs photographies (captation, fixation, enregistrement, numérisation) représentant l'adhérent à l'occasion des activités et vie du club et des déplacements éventuels lors de compétitions.

- leur diffusion sur quelque support que ce soit : site Internet du club et/ou du Comité de Vendée de Tir à l'Arc, presse locale, revue municipale, affichage au club, CD ROM et DVD ROM qui sont réalisés pour l'usage exclusif du club et de ses adhérents.

En cas de refus de votre part, la (les) photos pourront être publiées mais les visages seront rendus flous avec un logiciel de retouches d'images de manière à les rendre totalement impossible à identifier.

Fait à le

Signature(s) :

Certificat médical

(indicatif)

Je soussigné(e), certifie après examen
que :

M. ; Melle ; Mme ne présente aucune
contre-indication apparente à la pratique du tir à l'arc en loisir ou en compétition.

A Le

Signature et cachet du médecin

Liste des contres indications à la pratique du tir à l'arc :

*Cette liste est destinée à informer le médecin examinateur et n'est pas exhaustive. Il lui appartiendra de juger des
contres indications qui pourrait exister.*

- Hypertension artérielle sévère non stabilisée.
- Angor d'effort
- Cardiopathie sévère
- Infarctus du myocarde (relative)
- Pneumothorax récidivant (relatif)
- Scoliose importante évolutive (relative et temporaire)
- Fracture récente
- Intervention abdominale récente
- Psychiatrie (laisser à l'appréciation du médecin examinateur)

NOTA : Puissance maximum d'arc autorisée jusqu'à 11 ans : 18 livres marquées par le constructeur.